



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Troisième Table ronde sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

**Suivi et évaluation des travaux parlementaires :
défis et opportunités**

Événement en ligne – 9 décembre 2020

Q

SUIVI ET EVALUATION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES : DEFIS ET OPPORTUNITES Cas de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

Présenté par :

**ASSI Kouassi Jean Claude
Chef du Service du Contrôle et de l'Évaluation des politiques Publiques
ASSEMBLEE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE**

I. L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire en bref

L'Assemblée nationale est la chambre basse du Parlement de Côte d'Ivoire depuis l'instauration de la Troisième République par la réforme constitutionnelle de 2016. Auparavant, elle était l'unique chambre du Parlement durant les Première et Deuxième Républiques. Elle tire son héritage de la période coloniale. Elle a été instituée par la Constitution ivoirienne du 31 octobre 1960 et composée le 27 novembre 1960 avec un effectif de soixante-dix députés élus. Depuis 2011, l'Assemblée nationale compte 255 députés dont 29 femmes.

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire est composée de quatre groupes politiques: le RHDP (Majorité), le PDCI-RDA, le Groupe Rassemblement et le Groupe Vox Populi.

En 2011, le Parlement ivoirien, parlement de sortie de crise qui avait besoin de renforcer ses capacités afin de prendre en charge ses missions (Voter la loi, contrôler l'action gouvernementale et évaluer les politiques publiques).

La vision des autorités parlementaires était de faire du parlement, une institution moderne en phase avec son temps et qui réalise ses missions dans l'intérêt des populations.

Dans la réalisation de cette vision, l'Assemblée nationale a bénéficié de l'appui de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, de l'Union Interparlementaire et de la Coopération américaine. Cela a eu un impact important sur l'organisation de l'institution et sur ses procédures de travail.

Concernant les procédures du travail parlementaire, l'Assemblée s'est dotée d'un plan stratégique qui était décliné chaque année en programme de travail. Ainsi, en plus des activités législatives, l'accent a été mis sur le contrôle de l'action gouvernementale et à l'évaluation des politiques publiques. La législature qui tire à sa fin a également élaboré un plan stratégique qui n'a pas pu être mise en œuvre pour diverses raisons. Toutefois, cette situation n'a pas été un obstacle réel à la réalisation des activités parlementaires.

Les activités réalisées dans le cadre du plan stratégique ont fait l'objet de suivi et évaluation.

Par ailleurs, la perception que les populations ont de l'institution et du travail parlementaire a fait l'objet d'une enquête qui a révélé que les populations ne connaissaient totalement le parlement. La majorité estimait que l'institution parlementaire ne servait à rien.

Dans sa démarche, l'Assemblée nationale s'est appuyé sur deux documents clés pour faire ses auto évaluations. Notamment sur les critères d'un parlement démocratique de l'UIP et sur la grille d'évaluation de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

II. Pourquoi les parlements évaluent-ils leur propre performance et que mesurent-ils exactement ?

- ❖ Les réformes engagées au sein du Parlement ivoirien ont montré la nécessité d'évaluer le processus législatif en general, mais aussi les activités menées dans le cadre du plan stratégique. En effet, le parlement est partie intégrante des organes de redevabilité dans l'Etat. Il a pour mission de juger les performances des Institutions de l'Etat et évaluer les impacts de leurs actions sur la population. Il est donc indispensable que le parlement soit lui-même évaluer pour juger de l'effectivité de la réalisation des ses missions et surtout de constater l'impact que son action peut avoir sur la gouvernance et sur la perception des population sur l'action publique.
- ❖ L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire réalise chaque année ses rapports d'activité qui permet de rendre compte des activités réalisées par ses organes et par l'administration parlementaire. Ce rapport contient une annexe consacrée à l'analyse statistiques des activités parlementaires.
- ❖ En prenant appui sur le Règlement de l'Assemblée nationale, le rapport statistique mesure des éléments précis comme le nombre de séances effectivement tenues, la durée totale et la durée moyenne des séances, le nombre de textes adoptés, le nombre de seances de questions réalisées, nombres de missions d'information et d'évaluation réalisées,
- ❖ Afin de consolider la fonction de representation, l'Assemblée nationale avait initiée des plates-formes collaboratives communautaires. La phase pilote a concerné 24 circonscriptions. Ces structures devraient permettre aux députés d'interagir avec les populations et les structures publiques installées dans leurs circonscriptions et d'informer de façon régulière les populations sur l'activité parlementaire. Malheureusement ces structures qui permettaient de connaître l'impact du travail parlementaires n'ont pas survécu après le retrait du partenaire USAID.
- ❖ Il faut également souligner que dès le début de la legislature, une étude statistique est réalisée sur la composition du parlement. Cette étude se concentre la configuration politique de l'institution, sur le profil socioprofessionnel des députés et leur repartition par age et sexe. Cette étude permet de proposer l'affectation des députés dans les Commissions techniques de travail. Le but de cette étude est surtout d'étudier la représentativité des couches sociales au sein de l'institution parlementaire.
- ❖ Par exemple, le constat decoulant de la faible représentativité des femmes à conduit les acteurs à soutenir le vote d'une loi tendant à favoriser la représentativité des femmes au sein des assemblées élues. Cette loi fait obligation aux partis et groupement politiques à inscrire sur les liste de candidature une proportion d'au moins 30% de femmes.

- ❖ A travers le site web de l'institution on a également la possibilité de mesurer l'accès des populations aux informations sur l'activité parlementaire. L'Assemblée nationale s'intéresse également au nombre de population qui assiste aux séances parlementaires qui sont publiques.

III. Qui est chargé du suivi et de l'évaluation des travaux du parlement et comment ces personnes s'y prennent-elles ?

- ❖ Dans le cadre du plan stratégique de l'Assemblée, un comité de suivi et évaluation a été mis en place. Les réformes ont conduit à la création d'un service administratif spécialement dédié au suivi et évaluation des activités parlementaires. Ce service logé au sein de la Direction de la Législation et du Contrôle Parlementaire est chargé de faire le suivi et l'évaluation des politiques publiques transversales et d'assurer le secrétariat technique de la Commission parlementaire d'évaluation des politiques publiques.
- ❖ Les Commissions permanentes sont chargées de faire le suivi de l'application de la loi et de faire l'autoévaluation de leurs activités. Elles sont assistées par des secrétariats de commissions qui sont composés de fonctionnaires parlementaires.
- ❖ Les outils utilisés pour évaluer les performances des commissions sont les rapports annuels qui comportent les statistiques sur leurs activités et parfois sur les attentes des populations.
- ❖ Le Secrétariat général, à travers le comité de Direction qui regroupe l'ensemble des Directeurs de services conduit également une évaluation des activités parlementaires et celles de l'administration parlementaire. C'est le but du rapport d'activité annuel.
- ❖ Le rapport d'activité est élaboré sur la base d'un canevas de rédaction validé par le Comité de Direction et ventilé dans les organes et services de l'Assemblée nationale. Le processus est donc inclusif et participatif afin de capter toutes les informations disponibles sur les activités réalisées et les résultats obtenus.
- ❖ Par ailleurs la Direction de la législation et du Contrôle Parlementaire, à travers le Service du contrôle et de l'évaluation est responsable de la planification, et du suivi et évaluation des activités parlementaires dans le cadre du plan stratégique.
- ❖ Les rapports de suivi et évaluation servent à identifier les domaines dans lesquels l'accent doit être mis afin de renforcer les performances des organes

de l'institution. C'est la source principal des programmes de renforcement des capacités des députés et des personnel parlementaires.

- ❖ En matière de développement/ genre les rapport de suivi et évaluation mettre aussi l'accent sur les disparité de genre existant dans l'institution et font des recommandations aux autorités parlementaires afin de combler ces disparités.
- ❖ Il faut noter que si le suivi et évaluation permet de rendre compte des activités parlementaires et mettre en exègue des aspects à renfrocer afin de rendre le parlement plus performant, cette activité souffre d'un manqué de moyen adequate en treme de ressources humaines et en terme de moyen financier. Les organes et services de l'Assemblée ne disposent pas de budget dédié à la realisation du suivi et évaluation. Par ailleurs, les activités planifiées ne sont pas souvent réalisées par manqué de moyen. Cet fut l'exemple des plate-forme communautaire lorsque le partenaire technique et financier s'est rétiré à la fin du projet.
- ❖ Les parlements doivent necessirement négocier avec l'Exécutif afin que des moyens adéquats soient alloués à la realisation de son plan stratégique même si l'apport des partenaires peut s'avérer également utile.

Je vous remercie.